

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 4.6

CRD17

Original Language Only

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION

Forty-sixth Session

FAO Headquarters, Rome, Italy

27 November - 2 December 2023

WORK OF CODEX COMMITTEES

(CODEX COMMITTEE ON NUTRITION AND FOODS FOR SPECIAL DIETARY USES)

(Comments of Benin, Ghana, India, Kenya, Mali, Philippines, Senegal, South Africa and Suriname)

Benin

Normes et textes connexes soumis pour adoption finale à l'Etape 5/8

1. EXAMEN DE LA NORME POUR LA FORMULE DE SUIVI (CXS 156-1.....)

2. AMENDEMENTS A LA NORME POUR LES ALIMENTS EN CONSERVE POUR BÉBÉS (CXS 73-1981) ET LA LISTE CONSULTATIVE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS UTILISABLES DANS LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CXG 10-1979)

Contexte :

La révision de la Norme pour la Formule de Suivi (CXS 156-1987) est en discussion au sein du Comité depuis 10 ans. Au début du réexamen, bien que l'OMS ait recommandé que les produits ne soient pas importants d'un point de vue nutritionnel pour la population ciblée (6 à 36 mois), le Comité a convenu que la norme était nécessaire pour faciliter le commerce des produits qui existent déjà. Le Comité a également décidé de développer la norme en tant que Section A (nourrissons plus âgés : 6 - 12 mois) et Section B (jeunes enfants : 12 - 36 mois) parce que les besoins en nutriments changent à partir de l'âge de 12 mois. Le CCNFSDU a opté pour une approche progressive de la révision de la norme, en commençant par les clauses pour lesquelles un consensus pouvait être facilement atteint. L'examen a commencé par le champ d'application, la définition du produit et les dispositions relatives à l'étiquetage pour les sections A et B de la norme, qui ont été conclus par le CCNFSDU41 et avancés pour adoption à l'Etape 5 (REP19CAC Para 84(i) et REP20CAC Para 89). Dans le CCNFSDU42, le Comité a conclu la discussion sur les éléments nutritifs essentiels pour les deux parties et a convenu de maintenir les dispositions à l'Etape 4 en attendant la conclusion des parties restantes (REP22NFSDU Para 53 (i)). Le CCNFSDU43 a achevé l'examen des parties restantes, à savoir le préambule et la structure des normes, et le comité a décidé de soumettre toutes les sections de la norme pour adoption finale à l'Etape 5/8 (pour les éléments nutritifs essentiels, le préambule et la structure) et à l'étape 8 pour le champ d'application, la définition et l'étiquetage dans le cadre de la CAC46.

Les amendements à la Norme pour les aliments en conserve pour bébés (CXS 73-1981) et à la Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CXG 10-1979) sont liés à la mise à jour des informations scientifiques. Dans le cas des aliments en conserve pour bébés, la norme interdisait l'utilisation de betteraves et d'épinards par les nourrissons en raison du risque accru de méthémoglobinémie (réduction du Fe²⁺ sanguin en Fe³⁺, ce qui réduit le transport de l'oxygène dans le corps) lié à la teneur élevée en nitrates. Des études récentes montrent toutefois que les nitrates contenus dans les épinards et les betteraves ne risquent pas d'exposer les enfants à ce risque. La modification du document

CXG10-1979 visait à étendre l'utilisation du Calcium-L-méthyl-folate à tous les produits pour nourrissons et enfants en bas âge.

Position :

Le Bénin soutient l'adoption des textes aux Etapes 5/8 et 8 tels que proposés par le comité pour les deux normes.

Justification :

Les préoccupations soulevées lors de l'examen de la formule de suivi ont fait l'objet d'une discussion approfondie et d'un consensus sur tous les aspects. Dans le cas des amendements, il existe une base scientifique solide qui soutient les amendements proposés.

Normes et textes connexes soumis pour adoption à l'Etape 5

PRINCIPES GENERAUX POUR L'ETABLISSEMENT DE NRVS-R POUR LES ENFANTS AGES DE 6 A 36 MOIS

Contexte :

Le Comité a commencé à travailler sur l'établissement de Valeurs Nutritionnelles de Référence (VNR) pour les nourrissons et les enfants en bas âge (6 - 36 mois). Le Comité a convenu de modifier les critères d'élaboration des VNR pour la population générale en établissant des VNR pour les 6 à 36 mois et d'établir certaines VNR pour discussion. Le Comité a approuvé les critères modifiés et a décidé de les soumettre à la CAC46 pour adoption à l'étape 5 (REPNFSDU23 Para 72 (i)). Lors des prochaines sessions, le Comité continuera à améliorer les critères et développera des VNR pour les enfants de 6 à 36 mois.

Position :

Le Bénin soutient l'adoption des Principes Généraux pour l'établissement des VNR-R pour les personnes âgées de 6 à 36 mois à l'Etape 5.

Ghana

Standards and related texts submitted for final adoption at Step 5/8

1. REVIEW OF THE STANDARD FOR FOLLOW-UP FORMULA (CXS 156-1987)
2. AMENDMENTS TO THE STANDARD FOR CANNED BABY FOODS (CXS 73-1981) AND THE ADVISORY LIST OF NUTRIENT COMPOUNDS FOR USE IN FOODS FOR SPECIAL DIETARY USES INTENDED FOR INFANTS AND YOUNG CHILDREN (CXG 10-1979)

Position: Ghana supports the adoption of the texts at Steps 5/8 and 8 as proposed by the committee for both standards.

Rationale: The concerns raised during review of follow-up formula were extensively discussed and consensus built on all aspects. In the case of the amendments, there is sound scientific basis supporting the proposed amendments.

Standards and related texts submitted for adoption at Step 5

GENERAL PRINCIPLES FOR THE ESTABLISHMENT OF NRVS-R FOR PERSONS AGED 6 – 36 MONTHS

Position: Ghana supports the adoption of General Principles for the establishment of Codex Nutrient Reference Values (NRVs-R) for persons aged 6 – 36 months at Step 5 to provide information on the nutritional value of food in terms of daily requirements.

Normes et textes connexes soumis pour adoption finale à l'Etape

India

Part 1:

1. Amendments to the Standard for Canned Baby Foods (CXS 73-1981) and the Advisory list of nutrient compounds for use in foods for special dietary uses intended for infants and young children (CXG 10-1979)

India supports this work for final adoption.

Kenya

Part 1 – Standards and related texts submitted for final adoption

Position: Kenya recommended that CAC46 adopt:

- at Steps 5/8 and 8 the revised Standard for Follow-up Formula (CXS 156-1987) (renamed as the Standard for Follow-up Formula for Older Infants and Product for Young Children)

Kenya also recommends that CAC46 adopt the amendments to the:

- Standard for Canned Baby Foods (CXS 73-1981); and
- Advisory list of nutrient compounds for use in foods for special dietary uses intended for infants and young children (CXG 10-1979)

Part 2 – Standards and related texts submitted for adoption at Step 5

Position: Kenya recommended that CAC46 adopt at Step 5 the General Principles for establishing Nutrient Reference Values for Persons Aged 6 – 36 Months.

Mali

Normes et textes connexes soumis pour adoption finale à l'Etape 5/8

1. EXAMEN DE LA NORME POUR LA FORMULE DE SUIVI (CXS 156-1.....)

2. AMENDEMENTS A LA NORME POUR LES ALIMENTS EN CONSERVE POUR BÉBÉS (CXS 73-1981) ET LA LISTE CONSULTATIVE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS UTILISABLES DANS LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CXG 10-1979)

Contexte :

La révision de la Norme pour la Formule de Suivi (CXS 156-1987) est en discussion au sein du Comité depuis 10 ans. Au début du réexamen, bien que l'OMS ait recommandé que les produits ne soient pas importants d'un point de vue nutritionnel pour la population ciblée (6 à 36 mois), le Comité a convenu que la norme était nécessaire pour faciliter le commerce des produits qui existent déjà. Le Comité a également décidé de développer la norme en tant que Section A (nourrissons plus âgés : 6 - 12 mois) et Section B (jeunes enfants : 12 - 36 mois) parce que les besoins en nutriments changent à partir de l'âge de 12 mois. Le CCNFSDU a opté pour une approche progressive de la révision de la norme, en commençant par les clauses pour lesquelles un consensus pouvait être facilement atteint. L'examen a commencé par le champ d'application, la définition du produit et les dispositions relatives à l'étiquetage pour les sections A et B de la norme, qui ont été conclus par le CCNFSDU41 et avancés pour adoption à l'Etape 5 (REP19CAC Para 84(i) et REP20CAC Para 89). Dans le CCNFSDU42, le Comité a conclu la discussion sur les éléments nutritifs essentiels pour les deux parties et a convenu de maintenir les dispositions à l'Etape 4 en attendant la conclusion des parties restantes (REP22NFSDU Para 53 (i)). Le CCNFSDU43 a achevé l'examen des parties restantes, à savoir le préambule et la structure des normes, et le comité a décidé de soumettre toutes les sections de la norme pour adoption finale à l'Etape 5/8 (pour les éléments nutritifs essentiels, le préambule et la structure) et à l'étape 8 pour le champ d'application, la définition et l'étiquetage dans le cadre de la CAC46. Les amendements à la Norme pour les aliments en conserve pour bébés (CXS 73-1981) et à la Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CXG 10-1979) sont liés à la mise à jour des informations scientifiques. Dans le cas des aliments en conserve pour bébés, la norme interdisait l'utilisation de betteraves et d'épinards par les nourrissons en raison du risque accru de méthémoglobinémie (réduction du Fe²⁺ sanguin en Fe³⁺, ce qui réduit le transport de l'oxygène dans le corps) lié à la teneur élevée en nitrates. Des études récentes montrent toutefois que les nitrates contenus dans les épinards et les betteraves ne risquent pas d'exposer les enfants à ce risque. La modification du document CXG10-1979 visait à étendre l'utilisation du Calcium-L-méthylfolate à tous les produits pour nourrissons et enfants en bas âge.

Position :

Le Mali soutient l'adoption des textes aux Etapes 5/8 et 8 tels que proposés par le comité pour les deux normes.

Justification :

Les préoccupations soulevées lors de l'examen de la formule de suivi ont fait l'objet d'une discussion approfondie et d'un consensus sur tous les aspects. Dans le cas des amendements, il existe une base scientifique solide qui soutient les amendements proposés

Normes et textes connexes soumis pour adoption à l'Etape 5**PRINCIPES GENERAUX POUR L'ETABLISSEMENT DE NRVS-R POUR LES ENFANTS AGES DE 6 A 36 MOIS****Contexte :**

Le Comité a commencé à travailler sur l'établissement de Valeurs Nutritionnelles de Référence (VNR) pour les nourrissons et les enfants en bas âge (6 - 36 mois). Le Comité a convenu de modifier les critères d'élaboration des VNR pour la population générale en établissant des VNR pour les 6 à 36 mois et d'établir certaines VNR pour discussion. Le Comité a approuvé les critères modifiés et a décidé de les soumettre à la CAC46 pour adoption à l'étape 5 (REPNFSDU23 Para 72 (i)). Lors des prochaines sessions, le Comité continuera à améliorer les critères et développera des VNR pour les enfants de 6 à 36 mois.

Position :

Le Mali soutient l'adoption des Principes Généraux pour l'établissement des VNR-R pour les personnes âgées de 6 à 36 mois à l'Etape 5.

Philippines**I. Final Adoption of Codex Texts**

- **Review of the Standard for Follow-up Formula (CXS 156-1987)**

The Philippines is fully supportive of the timely finalization of the proposed Codex Draft Revised Standard for Follow Up Formula and Product for Young Children. We are strongly in favor of adoption at Step 5/8 of the Structure and the Preamble together with the remaining sections of Part A and B, as agreed at CCNFSDU42. We are of the opinion that there is logic to divide a single standard of similar products in concept into two parts, based on age-related compositional differences. There have been precedents in single standards with two parts. The proposed structure: One standard with two parts: Part A covering Follow-up Formula for Older Infants and Part B covering Product for Young Children are consistent with previous Codex Standards for infants and young children. The proposed preamble is consistent with our national policies and regulations.

We support the adoption of the draft Revised Standard for Follow up Formula (Standard for Follow Up Formula for Older Infants for Young Children at Step 8. Discussions and revisions of the draft took over a decade and we believe that consensus has been reached among majority of Member States representing all regions of the world at 43rd CCNFSDU.

- **Amendments to the Standard for Canned Baby Foods (CXS 73-1981) and the Advisory list of nutrient compounds for use in foods for special dietary uses intended for infants and young children (CXG 10-1979)**

The Philippines poses no objection to the amendment to the Standard for Canned Baby Foods (CXS 73-1981) to delete paragraph 9.5.2 this Standard and the proposal to align the permitted uses of folic acid source Calcium-L-Methyl Folate with those of N-Pteroyl-L Glutamic Acid in the Advisory list of nutrient compounds for use in foods for special dietary uses intended for infants and young children as the proposals were relevant based on scientific evidence earning consensus among members at 43rd CCNFSDU.

II. Adoption at Step 5

- **General Principles for the establishment of NRVs-R for persons aged 6 – 36 months**

The Philippines expresses its support to the proposed Draft General Principles for Establishing NRVs for Persons Aged 6-36 months. Likewise, we support the revised pilot stepwise approach on the application of the proposed Draft General Principles and the proposed draft NRVs-R for persons aged 6-36 months for vitamin B12, iodine, vitamin B6, riboflavin, thiamine, niacin and vitamin C derived from this approach. It is relevant for regional or national competent authority to consider such principles in establishing their own reference values for this specific age group for labeling purposes.

We are of the opinion that two separate sets of NRVs for older infants 6-12 months old and for young children 1-3 years old are necessary to account for differences in physiological requirements on each nutrient specific for these age groups.

The Philippines is of the view that NRV for older infants and young children be established specifically for labeling of prepackaged foods specifically for special dietary use as reference criteria for vitamin and mineral composition.

We are in agreement that the General Principles in establishing NRVs for older infants and young children be aligned with the General Principles for the establishments of NRVs for the general population. We concur that the primary source of Daily Intake Reference Values for these age groups be based on FAO/WHO values specific for older infants and young children, which are derived from latest systematic review.

Senegal

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

➤ Demande d'observations à l'étape 5/8 et à l'étape 8 sur la Norme pour les préparations de suite révisée (CXS 156-1987) (renommée en tant que Norme pour préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et produit pour enfants en bas âge)

Contexte : Au cours du CCNFDU 43, la Présidente du GTE, la Nouvelle-Zélande, s'exprimant au nom des Coprésidentes, la France et l'Indonésie, a donné un aperçu de l'historique et du statut des travaux sur la révision de la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987) :

- les nombreuses données scientifiques mondiales recueillies sur les besoins en nutriments et le rôle de ces produits dans le régime alimentaire pour étayer la composition des produits pour les deux tranches d'âge ;
- les principales améliorations apportées à la composition de l'avant-projet révisé de la norme par rapport à la version de 1987 ;
- l'établissement de dispositions pour l'optimisation des niveaux de protéines et l'amélioration de la qualité des protéines pour répondre aux besoins des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge et la présence d'une interdiction de l'utilisation de graisses et d'huiles partiellement hydrogénées pour les deux catégories de produits ; ainsi que l'établissement de dispositions relatives aux glucides pour les deux catégories de produits comprenant des niveaux maximaux et des conseils sur les sources de glucides ; et
- si le comité reconnaît que les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les produits pour enfants en bas âge ne sont pas considérés comme nécessaires sur le plan nutritionnel dans le régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, il s'accorde à dire que ces produits étant couramment consommés et commercialisés, il est essentiel qu'ils soient réglementés de manière adéquate.

Notant qu'un consensus a été trouvé sur le titre, la structure et le préambule et un accord sur toutes les autres questions dans le reste du texte actuellement à l'étape 4 et 7, le CCNFSU43 a convenu de transmettre :

a) l'avant-projet révisé avec le titre tel qu'indiqué à l'appendice II ; la structure et le préambule et les sections restantes des parties A et B approuvées par le CCNFSU42 à la 46e session de la CAC pour adoption à l'étape 5/8 ;

b) les parties du texte à l'étape 7 de l'avant-projet révisé de la Norme pour préparations de suite (Norme pour préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et Produit pour enfants en bas âge) à la CAC46 pour adoption à l'étape 8 (appendice II).

Position : Le Sénégal soutient l'adoption de la norme sur les préparations de suite (Norme pour préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et produits pour enfants en bas âge) à l'étape 5/8 à la 46^{ème} session de la CAC.

Justification : Un consensus a été trouvé sur le titre, le champ d'application, la structure et le préambule de la norme. Le CCNFSDU42 était déjà parvenu à un accord sur toutes les autres questions dans le reste du texte actuellement à l'étape 4 et 7 et le CCNFSDU43 a convenu de transmettre à la CAC46 pour adoption finale.

➤ **Demande d'observations sur : (i) les amendements à la Norme pour les aliments diversifiés de l'enfant ("baby foods") (CXS 73-1981); et (ii) les Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge (CXG 10-1979)**

Proposition 1.1: Proposition de modification/révision: Norme pour les aliments diversifiés de l'enfance («baby foods») (CXS 73-1981)

Contexte : Le CCNFSDU43 approuve la recommandation du GTP de supprimer le paragraphe 9.5.2 de la Norme CXS 73-1981 et de présenter la modification directement lors de la 46^e session de la CAC pour adoption (appendice IV).

Le CCNDSU43 est convenu de transmettre l'avant-projet de Principes généraux pour l'établissement de Valeurs nutritionnelles de référence (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois à la CAC46 pour adoption à l'étape 5.

Position : Le Sénégal soutient la position du CCNFSDU43 d'approuver la recommandation du GTP de supprimer le paragraphe 9.5.2 de la Norme CXS 73-1981 et de présenter la modification directement lors de la 46^{ème} session de la CAC pour adoption à l'étape 5/8.

Justification : la phrase du paragraphe 9.5.2 de la norme CXS 73-1981 ne se réfère qu'aux betteraves et épinards en conserve, d'autres légumes-racines (par exemple les carottes) et d'autres légumes à feuilles vertes (par exemple les blettes, le chou frisé) peuvent également contenir des niveaux élevés de nitrates lorsque le sol dans lequel ils ont été cultivés est contaminé. Le risque de méthémoglobinémie diminue avec l'âge, mais il ne semble pas y avoir d'âge limite spécifique à partir duquel le risque est particulièrement élevé.

Il y a peu de raison à définir une limite de 12 semaines (comme le prévoit actuellement la norme CXS 73-1981) ou de 12 mois (comme le suggère la modification proposée). En tant que telle, et selon l'OMS, la déclaration actuelle au point 9.5.2 n'est pas suffisamment fondée sur des preuves et devrait être supprimée.

Partie 2 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5

➤ **Demande d'observations à l'étape 5 sur les Principes généraux pour l'établissement de Valeurs nutritionnelles de référence (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.**

Contexte : Le Comité a commencé à travailler sur l'établissement de Valeurs Nutritionnelles de Référence (VNR) pour les nourrissons et les enfants en bas âge (6 - 36 mois). Le Comité a convenu de modifier les critères d'élaboration des VNR pour la population générale en établissant des VNR pour les 6 à 36 mois et d'établir certaines VNR pour discussion.

Le Comité a approuvé les critères modifiés et a décidé de les soumettre à la CAC46 pour adoption à l'étape 5.

Lors des prochaines sessions, le Comité continuera à améliorer les critères et développera des VNR pour les enfants de 6 à 36 mois.

Position : Le Sénégal soutient la position du CCNFSDU43 qui a convenu de transmettre l'avant-projet de Principes généraux pour l'établissement de Valeurs nutritionnelles de référence (VNR-B) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois à la CAC46 pour adoption à l'étape 5.

Justification : Les VNR-B sont un " ensemble de valeurs numériques fondées sur des données scientifiques aux fins de l'étiquetage nutritionnel et des preuves applicables ".

L'établissement de VNR pour cette population plus jeune (6 à 36 mois) permettrait de :

- Reconnaître que ces populations ont des besoins nutritionnels particuliers.
- Veiller à ce que les parents et le personnel soignant reçoivent des informations scientifiques sur le contenu nutritionnel des aliments, leur permettant ainsi de faire des choix nutritionnels éclairés qui contribuent à une alimentation saine pour les nourrissons plus âgés et enfants en bas âge.
- Éviter le risque que des VNR inappropriées (c'est-à-dire celles destinées à la population de plus de 36 mois) soient appliquées à des aliments destinés aux nourrissons plus âgés et les enfants en bas âge (de 6 à 36 mois).
- Contribuer à une meilleure harmonisation de la déclaration des éléments nutritifs, réduisant ainsi les obstacles au commerce et renforçant la confiance des consommateurs.

South Africa

STANDARD FOR FOLLOW-UP FORMULA FOR OLDER INFANTS AND PRODUCT FOR YOUNG CHILDREN* (For adoption at Step 5/8 and 8)

South Africa fully supports the adoption of the Standard for Follow-up formula for Older Infants and Product for Young Children at Step 5/8 and 8.

Rationale: We are of the view that this standard has had sufficient discussion and debate over the years. We believe that the CCNFSDU committee did indeed reach majority consensus on the finalisation of the standard at CCNFSDU 43. Therefore, in the spirit of consensus and the urgent need for the standard to be adopted, we support its adoption to allow for implementation.

Suriname

Suriname supports the adoption at Step 8 and 5/8 of:

- The reviewed standard for Follow-up Formula (CXS 156-1987) – including the renaming of the Standard as the Standard for Follow-Up Formula for Older Infants and Product for Young Children
- The amendment to the *Standard for Canned Baby Foods* (CXS 73-1981)
- The amendment to the *Advisory Lists of Nutrient Compounds for Use in Foods for Special Dietary Uses Intended for Infants and Young Children* (CXG 10-1979)

Suriname supports the interim adoption at Step 5 of the proposed General Principles for establishing Nutrient Reference Values (NRVs-R) for persons aged 6 to 36 months.